

Département de l'AUBE

Commune de CRENEY-PRES-TROYES

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## PLAN 1c - REGLEMENT GRAPHIQUE

Partie urbaine de la commune - 1/2 500°

Vu pour être annexé  
à la délibération du 07/02/2023  
approuvant  
la modification n°2 du PLU

Cachet et signature :

Le Maire,  
Jacky ROBIN

Plan d'Occupation des Sols - POS  
Approbation du POS : 30 Octobre 1978  
Modification n°1 : 10 Mars 1983  
Modification n°2 : 19 Juillet 1985  
Modification n°4 : 13 Février 1987  
Modification n°5 : 25 Novembre 1988  
Révision n°1 : 21 Février 2000  
Modification n°6 : 02 Février 2007  
Révision n°2 : 18 Décembre 2013

Plan Local d'Urbanisme - PLU  
Approbation du PLU (révision n°2) :  
18 Décembre 2013  
Modification n°1 : 24 Septembre 2020

Modification n°2 réalisée par :

**PERSPECTIVES**  
30 ter rue Charles Delaunay  
10 000 TROYES  
Tél : 03.25.40.05.90  
Mail : perspectives@perspectives-urba.com



### DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.)

Conformément aux articles L.211.1 et R.211.1 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal a institué un D.P.U. sur l'ensemble des zones urbaines et des zones d'urbanisation future de la commune, par délibération en date du : 18 décembre 2013

### EMPLACEMENTS RESERVES

Les emplacements réservés sont présentés à l'échelle de 1/2 000 en annexe du rapport de présentation

#### Emplacements réservés à des voies

N°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un pan coupé à l'angle de la RD5 et du Chemin rural n°56	0,0300 ha	Commune
2	Aménagement de pans coupés à l'entrée de la zone 2AUA «Le Parc» à partir de la RD5	0,0033 ha	Commune
3	Elargissement à 10,00 mètres de la voie conduisant de l'allée des Martyrs de la Résistance à la zone 2AUA «Le Parc»	0,0280 ha	Commune
4	Elargissement à 10,00 mètres du chemin d'exploitation dit de la cour au Changeur en vue de la création d'une voie publique et réalisation de pans coupés à l'angle du chemin Neuf et à l'angle de la ruelle de la cour au Changeur	0,0909ha	Commune
5	Elargissement à 8,00 mètres de la rue de la Grande Cour	0,0292 ha	Commune
6	Elargissement à 10,00 mètres de la rue de l'Abbé Pierlot entre la rue des Crevautes et la rue de la Grande Fosse	0,1225 ha	Commune
7	Création d'une voie d'accès de 10,00 mètres à partir de la rue de la République (RD5) vers le secteur de centralité situé face à la rue des Aupépines	0,0475 ha	Commune
8	Elargissement à 8,00 mètres de la rue des Nervaux	0,0481 ha	Commune
9	Création d'une voie d'accès de 10,00 mètres pour desservir la zone à urbaniser 1AUA2	0,0614ha	Commune

### LEGENDE

--- Limite de commune	— Limite de zone
Espace Boisé Classé L.130-1 CU	Plantations à réaliser
Élément de paysage à protéger L.151-19 CU	Emplacement réservé (Voir liste des emplacements réservés)
Principe d'accroche à la voirie existante	Rayon de protection Monument Historique : 500m (tracé à titre indicatif - voir plan des SUP)
Marge de recul	Bâti à protéger L.151-19 CU
Zones inondables en références à l'étude Seine DDT 2012	
Secteur à risque d'inondation par remontée de nappes phréatiques, sources ou eaux de ruissellement ...	
Parcelles et constructions manquantes (tracé à titre indicatif)	

